



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 03/03/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution atmosphérique

Déclenchement de la procédure d'information et de recommandations

Au regard des informations transmises par Atmo Nouvelle-Aquitaine concernant la pollution atmosphérique aux particules fines en suspension (PM10), Virginie DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse, a décidé de déclencher la procédure d'information et de recommandations pour la journée du mercredi 3 mars 2021.

Cette procédure, qui ne comprend pas de mesures restrictives à ce stade, est active sur l'ensemble du département de la Creuse.

Recommandations sanitaires :

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme...), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

Les populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) et sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution, personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) sont particulièrement concernées.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé

Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

En cas de conditions météorologiques non favorables, nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse